



DELIBERATION N° 2024-09

Objet : BUDGET 2024

Le 19 mars 2024 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE
Date de convocation : 05/03/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Christian GILGENKRANTZ, Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Sylviane TERNISIEN, René VALORGE, Jean LABOURET (suppléant), Gérard SIMON (suppléant).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : Jean LABOURET.

Le comité syndical entend la proposition budgétaire pour l'année 2024 qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 223 622,40 euros	1 223 622,40 euros
Investissement	2 473 284,82 euros	2 473 284,82 euros
TOTAL	3 696 907,22 euros	3 696 907,22 euros

Le budget d'investissement est voté par opération selon les montants suivants :

Opération 1001 : 11 200,00€
Opération 1003 : 3 960,00€
Opération 1006 : 67 337,90€
Opération 1008 : 110 634,34€
Opération 1009 : 53 028,00€
Opération 1010 : 90 000,00€
Opération 1011 : 10 385,56€
Opération 1012 : 9 836,40€
Total des dépenses des opérations d'investissement : 356 382,20€

Dépenses hors opérations : 1 705 862,62€

Dépenses d'ordre : 411 040,00€

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Adopte le budget 2024 tel qu'il s'établit ci-dessus,
- Charge le président de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le

21 MARS 2024

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Jean LABOURET

Transmis au représentant de l'Etat le : **26 MARS 2024**

Publié le : **26 MARS 2024**


